



# La Charte de l'Adhérent

*Pour s'ouvrir sur le quartier et tous ses habitants, la qualité d'accueil et une réelle convivialité sont indispensables : c'est le rôle de tous les acteurs de la Maison de Quartier (salariés, bénévoles ou usagers). La qualité des relations humaines est fondamentale. Elle se décline en termes de solidarité, entre aide, échanges, partage et respect de l'autre.*

Les activités des Maisons de Quartiers reposent sur l'engagement des bénévoles de l'Association. Le bénévole est une personne qui choisit librement de donner une partie de son temps, sans perspectives de rémunération. Afin de valoriser cet engagement bénévole et de le pérenniser, l'Association Côté Quartiers a élaboré la présente charte, venant finaliser l'engagement réciproque entre l'Association et ses membres. Elle s'applique à chacun.

*« Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, d'une manière désintéressée, dans une action organisée au sein de la communauté » Extrait de la Charte Internationale du Volontariat.*

## **\* L'Usager des groupes d'activités s'engage à respecter :**

- Le règlement intérieur de la Maison de Quartier
- Les valeurs, les objectifs et le fonctionnement de l'Association
- Le fonctionnement de l'activité qu'il pratique, géré par le Bénévole « Responsable d'activités », en concertation avec le Représentant des Usagers et les salariés de Côté Quartiers.

## **\* Le Bénévole « Responsable d'activités » :**

- Est motivé pour transmettre un savoir, animer un groupe.
- Est garant de son activité (gestion de stock, convivialité, partage...)
- Favorise les échanges et la concertation pour une meilleure cohésion de groupe
- S'engage à respecter le règlement intérieur de la Maison de Quartier, les valeurs, les objectifs et le fonctionnement de l'Association

**Toute création d'activité, proposition, ou remarque concernant une activité existante implique une démarche auprès des Conseils de Maison.**

## **\* Le Bénévole « Représentant des Usagers » :**

- Représente les Usagers, bénévoles et Associations de la Maison de Quartier
- Valorise les activités de la Maison de Quartier sur le quartier et la ville
- Est garant du Règlement Intérieur de la Maison de Quartier, les valeurs, les objectifs et le fonctionnement de l'Association

- Emet un avis sur les créations d'activités et co-anime les Conseils de Maison avec le CDS
- Fédère les habitants fréquentant la Maison de Quartier

★ **L'équipe Côté Quartiers :**

- Est garant des valeurs, des objectifs et du fonctionnement général de l'Association
- S'engage à accueillir l'utilisateur, le bénévole, à lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement
- Aide l'utilisateur ou bénévole à s'insérer, à s'épanouir au sein des groupes de la Maison de quartier
- Encourage la création d'activité, et le bon fonctionnement des groupes d'activité
- A un rôle de médiateur au sein de la Maison de Quartier

Lorsque l'utilisateur ou le Responsable d'activité rencontre une difficulté, il peut en référer au Représentant des Usagers, qui, à son tour, en réfère, au Coordinateur de Développement Social, si le besoin s'en fait ressentir.

**Chaque membre de l'Association s'engage à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association, à se conformer à ses objectifs, à assurer de façon efficace sa mission, son activité, dans le respect des convictions et opinions de chacun.**

**C'est quoi un Conseil de Maison ?** C'est une instance de concertation et de participation des habitants et usagers de la Maison de quartier. Afin de mettre en place des projets collectifs, d'aider à la mise en place de nouvelles activités... le Conseil de Maison dispose d'un budget annuel de 1500€.

**Combien de confection puis-je réaliser dans mon activité ?**

Les activités des Maisons de Quartiers sont si diversifiées, qu'il nous est difficile d'uniformiser les budgets, d'autant que leur coût varie selon le matériel utilisé. De ce fait, il revient à la charge du Coordinateur de Développement Social de juger de la pertinence des activités, en fonction de la demande des habitants, en cohérence avec les fondements de l'Association. Il mesure alors le coût de revient par personne pour l'activité, et détermine le nombre de confection réalisable par usager sur l'année.

L'Association demande à chaque groupe de mettre à disposition un modèle de création d'objet afin de réaliser des expositions (Maisons de Quartiers, manifestations ville..), dans l'optique de valoriser les savoirs et savoirs faire de chacun. Enfin, certaines activités ont un coût onéreux et nous limitons donc leur confection à un objet par mois.

**L'Engagement personnel des adhérents de l'Association est le fondement de la mise en application et du respect des valeurs de cette charte.**